

**CONSEIL DU BUREAU  
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 22 MAI 2024**

L'AN 2024, le 22 MAI, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaients présents :

M. GRZETICZAK, Président,  
MM. CREMONT, LIEZ ET MUZART, Mme MARICOT, Administrateurs.

Pouvoirs : M. RAMPENBERG, Vice-Président, à M. GRZETICZAK  
M. DELHAYE, Administrateur, à M. GRZETICZAK.

Assistés de : M. MERAT, Directeur Général.

Mmes BEGAT, PLANCKAERT et MOINAT, MM. BASSET, ROBERT, SIMONNOT et TOMBOIS, Directeurs de services.

Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques Locales.

*Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZETICZAK, Président.*

**ORDRE DU JOUR**

**SOISSONS – AVENUE DE CHATEAU-THIERRY – VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE AX 344**

L'O.P.H. de l'Aisne est propriétaire d'un ensemble de 44 logements Avenue de Château-Thierry à Soissons, mis en location au 1<sup>er</sup> mai 2019.

Aujourd'hui l'OPH est propriétaire de la parcelle cadastrée AX 344, de type jardin et d'une contenance de 1a 63Ca.

Celle-ci est totalement enclavée et ne représente plus aucun intérêt et nous génère des frais d'entretien.

Il serait opportun pour annuler tout frais d'entretien de la céder aux propriétaires voisins.

Au vu de l'évaluation de France Domaine en date du 03 janvier 2023, et prorogé le 13 mars 2024 cette parcelle de type jardin est évaluée à 10 €/m<sup>2</sup>, soit 1 630 €.

Les frais notariés seront à la charge des propriétaires.

Il est donc demandé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout acte relatif à la bonne exécution de cet échange foncier.

A l'appui des informations complémentaires données, le Bureau, à l'unanimité des votants, autorise le Directeur Général à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous actes relatifs à la bonne exécution de cet échange foncier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
Freddy Grzeziczak.

